

COMPTE RENDU COMMISSION SANTE ET QVT DU 16 MARS 2021

1. Présentation des indicateurs santé au travail à la fin décembre 2020

Indicateurs au 31/12/2020

Données nombres de jours AT

Employés, cadres, maîtrises : 89234 en 2020 et 97088 en 2019 donc une évolution de -8,1%

NB de cas d AT dans l'année ou le semestre employés, cadres, maîtrises 1538 en 2020 et 1966 en 2019 donc une évolution de -21,8%

Durée moyenne tout confondu en 2020 58,00% en 2019 49,4% donc une évolution de 17,5%

Taux de fréquence : tout confondu données 2020 54,96 et en 2019 49,46 donc une évolution de 11,1%

Evolution accident de trajet : NB de jours tout confondu données 2020 9760 et en 2019 10742 dont une évolution de -9,1%

NB de cas dans l'année tout confondu données 2020 165 et en 2019 236 donc une évolution de -30,1%

La durée moyenne : les données 2020 tout confondu sont de 59,2 et de 45,5 en 2019 donc une évolution de 30,00%

LES QUESTIONS DIVERSES : La remarque a été faite que sur les magasins aussi bien pour les employés, pour les cadres, que pour les agents de maîtrises, cela devient vraiment de plus en plus dure, les gens sont vraiment fatigués et sont de plus en plus démotivés, ainsi que pour les DM ont leurs en demandent de plus en plus.

REMARQUES CFTC : LA CFTC demande que le TR des drivers soit moins lourd car beaucoup de soucis de tendinite. Nous avons aussi demandé s'il était possible que les hernies discales passent en maladie professionnelle mais apparemment cela sera difficile car il y a des tableaux pour chaque métier.

2. PRESENTATION DU BILAN PSYA 2020

Rappelle du **numéro vert : 0 800 30 50 23**

Informations sur les appels : 2699 appels sont comptabilisés en 2020 (versus 2340 appels en 2019) 676 salariés Carrefour se sont saisi du dispositif d'accompagnement psychologique et social (versus 737 salariés en 2019) 66% sont des femmes et 34% des hommes

Répartition par tranche d'âge : plus de 50 ans 13%, non communiqué 11%, moins de 30ans 11%, de 31 à 50 ans 65%, répartition des appelants selon situation familiale : veuvage 1%, séparation 16%, NC 20%, vie maritale 47%, célibat 16%.

Répartition des appelants selon situation professionnelle : arrêt maladie 7%, NC 2%, invalidité maternité 1%, en activité 90% 68% des appelants en 2020 sont des hyper et 20% sont des market 1% des sièges.

Répartition des polémiques : 51% personnelles et 49% professionnelles 280 collaborateurs ont été accompagnés par les psychologues. Les modalités d'intervention du service social en 2020 sont similaires à celles de l'année 2019.

3. POINT SUR LE CATALOGUE DES EQUIPEMENTS DE MISE EN RAYON

Un catalogue sera mis en place début avril pour commander le matériel. Il faudra aller sur le portail ou sur E santé, il y aura un lien il faudra choisir le rayon par exemple en caisse on pourra commander des chaises, des cales pieds, et au rayon PGC on pourra commander des tables à fond levant ETC...

REMARQUES DE LA CFTC : les cales pieds en caisse ainsi que les chaises ne sont pas vraiment au top dans tous les magasins. Et nous manquons beaucoup de table à fond levant en PGC.

4. Présentation du guide d'information sur les engagements de l'accord de groupe de l'égalité professionnels du 9 mars 2020 et de la formation e- Learning sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

LE groupe carrefour veut continuer à se former et à évoluer

Un objectif de 40% de femmes sur des postes clés, c'est l'objectif 2025

Lutter contre la discrimination femme / homme en matière salariale.

Combattre toutes les formes de sexisme et accompagner les victimes

Mise en place d'un référent E.S harcèlement sexuel et agissements sexistes de l'entreprise

Lutter contre les violences externes, accompagner les victimes et sensibiliser toute l'entreprise aux violences conjugales.

5. Information sur le projet de mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels dans le cadre de la crise sanitaire covid19

Les seuls changements du document unique sur les risques professionnels sont : sur tous les postes port du masque (masque réutilisable certifié UNS1 ou masque chirurgical) obligatoire dans tout le magasin ainsi que dans les espaces partagés et clos salle de réunion, bureaux, open-space, couloirs, sanitaires, espaces communs. Le masque doit recouvrir le nez, la bouche, et le menton, le salarié peut retirer son masque quand il est seul dans son bureau, porte fermée, quand il mange ou boit et pour fumer et ensuite il doit être remis et doit être changé toutes les 4 heures.

Remarque de fin de séance de la CFTC de madame BEATRICE CORDIER : sur le Projet Top elle signale que sur certains magasins où les réserves sont petites, il y aura des soucis de santé. Les syndicats ont aussi fait remarquer le problème de jauge dans les magasins, cela à déjà été signalé plusieurs fois.

Vos représentantes CFTC AURELIE QUENTIN CHRISTELLE AUGUSTO, CORDIER BEATRICE NORIA KHAZANI